

COMPTES RENDUS

Séverine HUGUENIN et Timothée LÉCHOT (éd.), *Lectures du Journal helvétique 1732-1782. Actes du colloque de Neuchâtel 6-8 mars 2014*, Genève, Editions Slatkine, 2016, 413 p. (*Travaux sur la Suisse des Lumières*, publiés par la Société suisse pour l'étude du XVIII^e siècle)

On connaît l'importance, pour la vie culturelle de la Suisse romande du XVIII^e siècle, de la publication à Neuchâtel, de 1732 à 1782, du *Mercure suisse* (1732), qui, en 1738, se subdivisera en deux publications parallèles, le *Journal helvétique* et le *Mercure suisse* (ce dernier baptisé *Nouvelliste suisse* dès 1748). Il deviendra ensuite l'unique *Nouveau journal helvétique* (1769 – *Journal de Neuchâtel* de 1781 à 1782), qui disparaît en 1782 et sera brièvement prolongé en *Nouveau Journal de littérature et de politique* en 1784, mais pour quelques mois seulement. On voit donc que l'appellation ordinaire de « Journal helvétique » ou de « Mercure suisse » est simplificatrice, en raison de la longévité et des multiples changements de titre de la publication. Cette gazette mensuelle (bimensuelle en 1784) est portée par les initiatives et les efforts de quelques-uns des principaux noms des Lumières neuchâteloises : Louis Bourguet, Jean-Elie Bertrand et Henri-David Chaillet, qui s'inspirent des modèles français (le *Mercure de France*) et anglais (le *Spectator*, lui-même inspirateur du *Spectateur français*).

L'ensemble de cette publication cinquantenaire d'information culturelle, surtout scientifique, littéraire et politique, correspond à plus de 150 volumes, près de 600 numéros mensuels et plus de 85'000 pages. Il n'occupe pas moins de six mètres linéaires de rayonnage.

Or, en dépit de l'importance de cette matière – ou peut-être en raison de son ampleur –, rares sont les historiens qui, tout en étant parfaitement conscients du rôle et du rayonnement du journal, ont eu le courage de s'y plonger... Ceux qui s'y sont intéressés, à la suite de Gonzague de Reynold surtout, y ont vu plus une expression de l'helvétisme séculaire qu'un lieu de rencontre entre savants et gens de lettres, à une échelle largement internationale, ce qui pourtant caractérise au moins ses premières années. Le *Journal helvétique* fut effectivement la gazette la plus active de Suisse et pratiquement la seule connue à l'étranger. La qualité de ses articles est cependant inégale, en fonction notamment de la personnalité de ses correspondants

et contributeurs occasionnels, parmi lesquels on trouve de grands noms, suisses ou étrangers (dans le désordre : Voltaire, Rousseau, Diderot, Formey, Bonnet, Haller, les Bernouilli, Vattel, Ostervald, etc., etc.), mais aussi d'obscur inconnus ou anonymes pas toujours très doués (poésies, historiettes...), néanmoins publiés en raison d'une politique éditoriale fluctuante, parfois laxiste par souci de remplissage. Cette possible médiocrité, sur laquelle on a souvent mis l'accent, a suscité un certain dédain chez les historiens romands de la littérature, attitude comparable à celles de plusieurs écrivains contemporains, dont la plus influente est sans doute celle de Rousseau. Les relations entre la presse périodique et les tenants des Lumières ont souvent été problématiques, on le sait. Le jugement sévère et fameux de Rousseau sur le « fumier du Mercure de Neuchâtel » rejoint le mépris à l'emporte-pièce de Diderot (les gazettes sont « la pâture des ignorants, le fléau et le dégoût de ceux qui travaillent ») ou de Voltaire pour les gazettes littéraires françaises (le journal est l'« excrément de la littérature »). Tout un « passif historiographique » (Claire Jaquier) grevait donc l'image du *Journal*.

Depuis peu, grâce à la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, les bienfaits de la numérisation ont eu le grand mérite de rendre très commodément accessible l'intégralité du contenu du journal¹, offrant prise à une reconsidération systématique du sujet. Il s'agit là d'un superbe exemple, s'il en fallait encore, de l'utilité de la numérisation pour les historiens, qui en l'occurrence donne tout son sens aux solides recherches de précurseurs comme Jean-Daniel Candaux et Michel Schlup. Et c'est dans ce contexte que se place le colloque international organisé en 2014 à Neuchâtel, *Lectures du Journal helvétique*, sous l'impulsion de Claire Jaquier (Neuchâtel), Béla Kapossy et Miriam Nicoli (Lausanne), mais conçu et organisé par deux jeunes historiens neuchâtelois, Séverine Huguenin et Timothée Léchet, auxquels il faut rendre hommage et qui en publient ici les actes. Mentionnons encore, pour souligner la vigueur de l'étude du XVIII^e siècle culturel, en particulier à la Faculté des lettres de l'Université de Neuchâtel, le lien qui rattache ce projet à une recherche valdo-neuchâteloise financée par le Fonds national suisse de la recherche scientifique sur « *Le Journal helvétique (1732-1784) : un espace de médiation culturelle* », dirigée par Cl. Jaquier et B. Kapossy².

¹ Voir : <http://scriptorium.bcu-lausanne.ch>; accès gratuit et universel.

² Lumières.Lausanne, projet « Mercure suisse – Journal helvétique (1732-1782) », Université de Lausanne, url : <http://lumieres.unil.ch/projets/journal-helvetique>.

Ce remarquable travail rassemble les seize communications du colloque, présentées par un lumineux avant-propos de Claire Jaquier (lequel aurait aussi pu servir de conclusion et auquel on ne saurait mieux faire que de renvoyer pour avoir une très nette idée du sujet, de son intérêt et des premières leçons du colloque). Suit une excellente introduction des éditeurs, retraçant l'histoire mouvementée du journal. In fine, comme il se doit, une bibliographie fouillée et un bien utile index onomastique. Pour la première fois, le journal est globalement étudié de manière aussi large et fouillée, placé dans son environnement, analysé dans ses pratiques éditoriales, sa diffusion et son influence, les modalités de sa réception. Pour autant, le sujet n'est pas épuisé et on pourrait évidemment concevoir d'autres approches. Le colloque n'avait du reste pas d'autre prétention que de proposer, dans une volonté d'«interdisciplinarité» (dont cependant, avouons-le, nous ne comprenons pas très bien la substance, ce qui n'est du reste pas important), *des lectures* parmi d'autres, et non *une lecture* qui s'imposât.

La richesse de ces études rend évidemment impossible ici un résumé même succinct de leurs ambitions et de leurs résultats, que nous ne pouvons que survoler. Reprenant succinctement les conclusions des intervenants, Claire Jaquier commence par caractériser très synthétiquement les «fonctions» principales de cette publication : fonction «d'attraction» (de collaborateurs de renom ainsi que de lecteurs), fonction «expérimentale» (choix de sujets nouveaux provoquant parfois le débat), fonction «d'information et de diffusion scientifique» (médecine, mathématiques, physique, météorologie etc.), fonction «de forum» (en toutes matières : ouverture au débat, «culture du débat»).

Les seize contributions ou chapitres qui suivent sont solidement structurés en quatre thématiques, qui ne recourent pas les quatre points qui précèdent. Il s'agit d'abord («Les périodiques et leurs publics») de replacer le *Journal* dans le cadre des activités éditoriales périodiques de son siècle et des nouvelles pratiques de la lecture qui le caractérisent, dans le décor neuchâtelois tout d'abord (Michel Schlup), puis dans une mise en parallèle avec l'exemple lausannois (Silvio Corsini). Ensuite («La formule éditoriale : souplesse et tensions»), les modalités de l'édition sont abordées à travers quelques thématiques ou types de rubriques significatives : les tremblements de terres (Anne-Marie Mercier-Faivre), le courrier des lecteurs (Denis Reynaud), l'helvétisme (Jean-Daniel Candaux), les jeux littéraires,

« logoglyphes et énigmes en vers » (Timothée Léchet), le théâtre (Béatrice Lovis); Valérie Cossy se penche enfin, d'une manière plus globale, sur l'éphémère *Nouveau Journal de littérature et de politique* (1784, œuvre du pasteur Chaillet). Sous l'intitulé général « Constitution et circulation des savoirs » sont analysés quelques thèmes récurrents du journal: l'information scientifique (Jeanne Peiffer), la météorologie (Muriel Collart), la vaccination antivariolique (Miriam Nicouli), le droit naturel (Sophie Bisset, Simone Zurbuchen). Finalement et plus brièvement, la question de « La réception des livres et des idées » est traitée par Pierre-Olivier Léchet (le christianisme), Simone Ferrari (les *Mœurs*, de François-Vincent Toussaint), Alain Cernuschi (*l'Encyclopédie*).

Au bilan, une très belle contribution collective à l'étude de l'histoire culturelle du XVIII^e siècle helvétique, qui ne peut qu'encourager d'autres chercheurs à se pencher sur le destin peu commun et le rayonnement du *Journal helvétique*.

Philippe HENRY

Alexandre JEANRENAUD, Bernard JEANRENAUD, *La Chaux-de-Fonds, 1530-2015, l'impact des idées sur le destin d'une région*, Hauterive, Attinger, 2016

Rédigé par Bernard et Alexandre Jeanrenaud, cet ouvrage comprend trois parties bien distinctes: les souvenirs d'enfance de Bernard Jeanrenaud, qui a passé les douze premières années de sa vie à La Chaux-de-Fonds (« Chronique d'une ville familiale chaux-de-fonnière 1930-1942 »); une histoire de la Ville de La Chaux-de-Fonds (« Le village devenu capitale horlogère, créateur d'un nouvel urbanisme et fondateur de République ») et une galerie de photographies sur l'urbanisme horloger (« Illustration photographique de l'architecture industrielle et sociale de la ville »).

En introduction à ces trois parties, les auteurs ont dressé une liste de onze « impacts » qui auraient façonné l'histoire de la Ville de La Chaux-de-Fonds: parmi d'autres, l'adoption de la Réforme, l'érection de la mairie de La Chaux-de-Fonds (1656), l'arrivée des Huguenots à la Révocation de l'Edit

de Nantes, Les Lumières, l'incendie de La Chaux-de-Fonds, la Révolution de 1848, le cartel horloger, la révolution technologique du quartz, etc...

Ces impacts qui correspondent dans l'esprit des auteurs à des événements, voire à des idées – la démarche nous paraît un peu confuse – sont « chronologiquement synthétisés au fil des chapitres ».

De fait, la plupart sous-tendent le discours développé dans la deuxième partie de l'ouvrage. Mais d'autres sont à peine esquissés, voire passés sous silence. C'est le cas de l'érection de la mairie de La Chaux-de-Fonds.

Dans la première partie, Bernard Jeanrenaud nous fait entrer dans l'intimité d'une famille chaux-de-fonnière qui doit son aisance à l'esprit d'entreprise d'un aïeul – Ali Jeanrenaud propriétaire d'une fabrique de pendants, d'anneaux et de couronnes à l'époque où on portait encore des montres à gousset. Petit-fils du fondateur, l'auteur égrène, dans un style très personnel, les souvenirs de son enfance marqués par l'imposante figure de son grand-père, qui participa à la construction, au financement et à la décoration du crématoire de La Chaux-de-Fonds. Les années de tension de l'Entre-deux-guerres et des débuts du conflit imprègnent cette évocation riche en détails sur la vie quotidienne en nous faisant croiser quelques personnalités emblématiques de l'époque, dont le peintre Charles Humbert ou le chef d'orchestre Georges-Louis Pantillon.

Comment expliquer l'évolution politique, industrielle et urbanistique de La Chaux-de-Fonds? C'est à ces questions que les auteurs ont choisi de répondre dans la deuxième section de leur ouvrage. Ils montrent le rôle joué par la Réforme dans l'éclosion de l'industrie horlogère, les idées qui ont présidé au choix d'un nouvel urbanisme après l'incendie de 1794, les avancées démocratiques après la Révolution de 1848, etc. La plupart des sujets sont brossés à grands traits à l'exception de l'industrie horlogère dont l'évolution et les différents modes de production – établissage, mécanisation, chablonnage – sont examinés en détail.

Cette synthèse, qui peut séduire un public profane, apporte toutefois peu de choses nouvelles. L'histoire politique, économique, sociale et urbanistique de la cité horlogère a fait l'objet, ces dernières années, d'études fouillées, toujours disponibles, dont les résultats se retrouvent dans cette enquête menée sur des chemins largement balisés

Dans sa dernière partie, l'ouvrage devient livre d'images. L'urbanisme chaux-de-fonnier nous est présenté à travers des documents divers et une

multitude de photographies de la ville, rues, quartiers, façades, jardins, scènes de rues, ordonnés thématiquement. Mieux légendée, référencée et située, cette suite assez hétéroclite, aurait sans doute gagné en intérêt documentaire.

L'ouvrage se referme sur quelques réflexions sur l'avenir de La Chaux-de-Fonds dont la reconnaissance, par l'Unesco, pourrait être un tremplin.

Réunissant des souvenirs d'enfance, une étude historique et un album de photographies qui ne se répondent que partiellement, cet ouvrage apparaît bien disparate et sans unité de ton. Il est au surplus mal servi par une mise en page et une composition peu élégantes, avec des marges extérieures trop étroites et l'abus de caractères gras, des choix typographiques qui conviennent davantage à un manuel scolaire qu'à un livre documentaire classique.

Michel SCHLUP

Michèle ROBERT, « *Que dorénavant chacun fuie paillardise, oisiveté, gourmandise...* », *Réforme et contrôle des mœurs: la justice consistoriale dans le Pays de Neuchâtel (1547-1848)*, Neuchâtel, éd. Alphil-Presses universitaires suisses, 2016, 466 p.

La réforme de l'Eglise fut accompagnée dans les pays protestants de la volonté de théologiens d'établir une discipline ecclésiastique et d'en conférer le contrôle ainsi que celui des mœurs à des organes dépendant du clergé, les consistoires. Dans notre région, René de Challant créa, sous l'influence de Berne, un consistoire à Valangin, dès 1539, mais il s'agit d'un consistoire seigneurial dans lequel les pasteurs étaient très minoritaires. D'autres consistoires seigneuriaux furent mis sur pied dans les seigneuries du Val-de-Travers, de Travers, de Gorgier et de Vaumarcus mais ils ne furent pas généralisés à l'ensemble du territoire. C'est à partir de la visite à Neuchâtel (en 1571) de Jacqueline de Rohan et de son fils Léonor, comte de Neuchâtel, que furent créés les consistoires paroissiaux, présidés par les pasteurs, mais ils avaient surtout un caractère admonitif et leur procédure était strictement orale, de sorte que c'est à partir des archives des consistoires seigneuriaux,

principalement des registres de celui de Valangin, conservés de 1547 à la suppression de cette institution en 1848 que Michèle Robert répond aux questions posées en tête de sa thèse de doctorat « Quel modèle de vie religieuse et morale les ordonnances ecclésiastiques de la seigneurie de Valangin et du comté de Neuchâtel proposent-elles ? Dans quelle mesure les consistoires seigneuriaux parviennent-ils à les imposer ? comment les justiciables semblent-ils accepter, voire intégrer ces valeurs ? Quels changements peut-on observer au cours des trois siècles d'existence de ces cours dans le type des infractions poursuivies et dans les réponses et les sentences prononcées, quelles modifications des seuils de tolérances cela suggère-t-il ? Comment évoluent les rôles respectifs de l'Etat et de la Vénérable Classe dans la législation et l'exercice de la discipline ? » Michèle Robert se réfère aussi dans ses réponses à d'autres sources : les registres très inégalement conservés des autres consistoires, les archives de la Vénérable Classe, les manuels du Conseil d'Etat, des journaux de particuliers... Elle s'appuie dans ses interprétations sur une profonde connaissance des travaux touchant directement ou indirectement à l'histoire des consistoires.

Comme on n'entre pas de plain pied dans l'organisation politique, administrative et judiciaire du Pays de Neuchâtel sous l'Ancien Régime, d'autant moins que les institutions du comté de Neuchâtel et celles de la seigneurie de Valangin subsistent sous la principauté, Michèle Robert consacre le début de son livre aux rappels et aux explications nécessaires. Elle traite ensuite de l'organisation ecclésiastique mais la dépasse aussi puisqu'il y a des pages sur la nomination des pasteurs, leur formation, le contrôle de leur moralité et de leur orthodoxie et leurs conditions de vie. Il y a aussi des remarques sur les régents d'école qui sont des gens d'église, même si leur condition matérielle dépend des autorités communales, ainsi que sur les anciens d'église.

Après avoir successivement décrit la création des consistoires, leur composition et leur procédure, l'auteure examine leurs compétences en inventariant et en analysant les différentes affaires jugées. Cet examen très attentivement mené conduit à trois groupes d'infractions : les atteintes à la morale sexuelle, les manquements à la discipline ecclésiastique, les comportements scandaleux. Ces groupes sont répartis en autant de thèmes qu'il y a d'infractions connues et jugées par les consistoires seigneuriaux au cours des siècles. Les peines dont elles sont passibles sont énumérées et parfois étudiées plus en détail, comme l'interdiction de participer à la Sainte Cène. Michèle Robert

tire des conclusions à partir de l'évolution du nombre des cas et de la sévérité des condamnations. L'abandon de certaines peines physiquement douloureuses, l'assouplissement d'exigences, le renoncement officiel à la pénitence publique dès 1755 montrent qu'en fait de discipline et de mœurs on passe finalement de la notion de péché à celle de délit.

Deux chapitres sont consacrés plus spécifiquement à l'exploitation des analyses : l'un à propos de la sociologie des prévenus, l'autre à propos des rivalités de compétences entre la compagnie des pasteurs et les instances gouvernementales et judiciaires.

Le plan de l'ouvrage reflète la clarté de l'exposé, même si cela conduit à inclure la justice matrimoniale dans le chapitre sur les atteintes à la morale sexuelle. Il est regrettable que le titre du livre et la page de titre annoncent un ouvrage sur le seul contrôle des mœurs alors qu'une partie importante du livre traite de la justice matrimoniale, de la discipline ecclésiastique, des relations entre le pouvoir ecclésiastique et le pouvoir civil.

Michèle Robert connaît trop bien la limite de ses sources (le silence des consistoires paroissiaux, le caractère aléatoire ou systématique de la dénonciation des infractions connues, etc.) pour tirer des conclusions affirmées. Cette prudence est l'une des qualités de son étude détaillée, approfondie et longuement murie de la justice consistoriale, une étude qui informe sur de nombreuses questions d'histoire sociale, sans jamais aller au-delà de ce qui est bien attesté ou fortement probable, et sur laquelle il sera possible de s'appuyer avec confiance pour d'autres recherches, par exemple en rapport avec celles actuellement en cours à l'Institut d'Histoire de la Réformation sur l'encadrement spirituel des fidèles dans l'espace réformé francophone et la question de la « direction des consciences » (1560-1660).

Rémy SCHEURER